

## MINIMAOUSSE 4

### Règlement du concours

#### Candidats / Équipes

Le concours est ouvert aux **étudiants de niveau L3 ou au-delà\***, inscrits pour l'année universitaire 2008/2009 ou 2009/2010 dans une école tunisienne d'architecture, de design, d'art, du paysage, ou dans une école d'ingénieurs. En cas d'inscription en équipe, l'un des membres de l'équipe au minimum, le mandataire, doit correspondre à ces critères. Aucune limite d'âge n'est fixée.

*\*spécifications des conditions d'admission : 3<sup>e</sup> année (licence) ou équivalence.*

#### Inscription

Les candidats peuvent concourir librement ou dans le cadre de l'enseignement qu'ils suivent. Si le projet est fait dans le cadre des études, les étudiants se présentent en leurs noms en mentionnant le nom de l'école, des enseignants responsables, le cycle et l'intitulé du cours. Chaque équipe désigne un mandataire qui correspond aux critères mentionnés au paragraphe précédent.

#### Déroulé du concours

Le concours *Mini maousse 4* se déroule en deux phases.

- Phase 1, la présélection (rendu sur planches) : une commission d'experts sélectionnera les projets habilités à poursuivre le concours.
- Phase 2, le grand jury (rendu sur maquettes) : les candidats retenus pour la phase 2 devront impérativement transmettre les éléments supplémentaires requis.

#### Phase 1 - La présélection

Pour la phase 1 du concours, chaque équipe ou candidat devra fournir :

- 1 panneau **rigide** de 84 cm x 84 cm comportant tous les éléments utiles à la compréhension du projet : pièces graphiques (plans, coupes, croquis, détails), textes et visuels (images 3d ou photos de maquettes) ;
- 1 cahier format A4 devant compléter et rendre compte de la démarche du projet (15 pages maximum) :

Les 3 premières pages de ce cahier seront composées des fiches suivantes :

- 1 fiche de synthèse du projet comportant le titre, la description du projet (400 signes maximum) et un visuel ;
- 1 à 4 fiches des scénarios de l'usage (avec visuel et texte) ;
- 1 à 4 fiches fournissant des informations techniques et mécaniques (assemblages, descriptifs matériaux, montage, etc.)

• 1 cédérom (MAC ou PC) contenant :

- 1 panneau de rendu (format .pdf, résolution 300 dpi) ;
- 5 visuels (format .tiff, résolution 300 dpi, +/- A4) ;
- 1 fiche de synthèse (format .pdf, résolution 300 dpi) ;

- 1 fichier Word (.doc ou .rtf) avec le titre et la description du projet (400 signes maximum).

- 1 Enveloppe A5 avec uniquement inscrit votre N° d'anonymat :  
à l'intérieur vos noms, le nom du mandataire, nom de votre école, enseignants qui vous ont suivis, contact du mandataire (adresse, téléphone, email) et éléments administratif (preuve que vous êtes étudiants)

Attention : Numéro d'anonymat :

Chaque équipe choisit son numéro d'anonymat à 5 chiffres.

**Tous ces éléments devront comporter le cartouche avec le numéro d'anonymat de 5 chiffres choisis par les équipes.**

• **ATTENTION !**

- Tout dossier incomplet sera éliminé.
- L'ensemble de ces éléments devra être conditionné proprement et remis à Céline Savoye, Institut Français de coopération, 87 avenue de la Liberté .....

**Aucune réclamation en cas de colis endommagé ne pourra être envisagée.**

## **Phase 2 - Le grand jury**

Les équipes sélectionnées devront obligatoirement produire pour la phase 2, sous peine de rejet de leur candidature :

- une maquette du projet à l'échelle 1/20. Chaque maquette devra avoir un conditionnement pour le transport (caisse solide) et être suffisamment solide pour pouvoir être exposée à plusieurs reprises ;
- si nécessaire, le cahier A4 mis à jour par de nouveaux éléments du projet ;
- le formulaire d'autorisation de publication (cession de droits d'auteur) dûment complété.

RAPPEL : tout dossier incomplet sera éliminé.

**Tous ces éléments devront comporter le cartouche avec le numéro d'anonymat de 5 chiffres choisis par les équipes.**

## **Identification et anonymat**

La présentation des panneaux et maquettes aux experts et au jury est anonyme.

Pour garantir cet anonymat dans le jugement du concours, les auteurs ne signeront pas leurs projets mais apposeront le cartouche incluant le numéro d'anonymat qui leur a été envoyé par courriel lors de la confirmation de leur inscription : **en haut à droite du panneau**, sur le support de la maquette (visible pour le jury) et **sur chaque face de sa boîte**, en haut à droite de la fiche de synthèse, **sur le cédérom et sa boîte**, et en haut à droite de la couverture du cahier.

## **Réception des projets**

Pour la phase 1, les projets (panneau, dossiers...) devront être réceptionnés au plus tard le

**lundi 11 janvier 2010 avant 16h\* à :**

Institut français de coopération,

Céline Savoye,

87 avenue de la liberté, BP 180 - 1080 Tunis.

Les candidats retenus pour la phase 2 seront informés par courrier par l'IFC.

Pour la phase 2, les projets (maquette, mises à jour des documents...) devront être réceptionnés à l'IFC à une date communiqué ultérieurement.

### **Spécifications**

Les expéditions des documents et des maquettes sont à la charge des candidats et sous leur responsabilité. Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus pour responsables du dépassement du délai de remise des projets ; ils déclinent toute responsabilité quant à la perte ou à la détérioration des documents et maquettes envoyés.

Seront exclus de la procédure de jugement les dossiers incomplets ou ne remplissant pas toutes les conditions, les maquettes peu soignées ou endommagées, et les dossiers arrivés hors délai.

### **Les sélections du jury**

Les résultats et les différentes étapes du concours seront présentés à la presse et sur le site [www.minimaousse.citechailot.fr](http://www.minimaousse.citechailot.fr)

Une rubrique spécifique « Tunisie, pays invité » sera sur le site.

#### Phase 1 - La présélection

Une commission d'experts invités retiendra 20 à 30 projets maximum en Tunisie. Les projets présélectionnés feront l'objet d'une valorisation sur le site Internet

[www.minimaousse.citechailot.fr](http://www.minimaousse.citechailot.fr), dans l'exposition et dans le catalogue, seulement à la fin des sélections (après la phase 2).

#### Phase 2 - Le grand jury

Le grand jury de Tunis désignera 1 projet lauréat au maximum. Des « mentions » et des « coups de cœur » pourront également être attribués. Seule l'équipe lauréate aura l'opportunité de réaliser le prototype à l'échelle 1 de son projet dans le cadre d'un *workshop* à l'École supérieure du bois à Nantes.

**Attention, l'équipe des lauréats doit être constituée d'une équipe de 3 personnes au maximum.**

Tous les projets sélectionnés et primés par le grand jury feront l'objet d'une valorisation par le biais du site Internet du concours, d'une exposition et d'une publication.

### **Composition du grand jury**

*(sous réserve de changements)*

Le jury sera présenté sur le site internet [www.ifctunisie.org](http://www.ifctunisie.org) à partir d'octobre 2009.

### **Critères de jugement**

Les critères de sélection retenus par la commission d'experts puis par le grand jury intégreront notamment :

- la pertinence de la problématique posée par les candidats par rapport au thème de la microarchitecture et au sujet de Mini maousse 4 ;
- l'originalité, la fantaisie, et la poésie des projets ;
- la réflexion sur les nouveaux usages et modes de vie ;
- l'intelligence de l'agencement spatial ;
- l'intelligence constructive ;
- la faisabilité, les projets devant être construits par les lauréats lors d'un *workshop* de deux semaines à l'École supérieure du bois à Nantes et ensuite être transportés pour être exposés (hors convoi exceptionnel) ;
- la qualité d'expression et de réalisation des rendus (panneau et maquette).

Le jury est souverain dans son choix.

### **La réalisation du projet de microarchitecture à l'échelle 1**

Les lauréats réaliseront leurs projets à l'échelle 1 à l'École supérieure du bois à Nantes.

- L'École supérieure du bois à Nantes mettra ses locaux et ses moyens techniques à la disposition l'équipe lauréate désignées par le grand jury.
- *Atelier de réalisation* à l'École supérieure du bois à Nantes (juillet 2010\*) :
- construction des prototypes par les lauréats.

**Les lauréats devront obligatoirement se rendre disponibles pour cette session d'atelier.**

Une aide technique et en matériaux leur sera apportée par l'École supérieure du bois à Nantes et par la Cité de l'architecture & du patrimoine, dans la limite d'un budget précisé ultérieurement.

Les transports Tunis Nantes, et les frais de séjour de l'équipe lauréate seront pris en charge par les institutions partenaires.

*\*Les dates exactes seront précisées ultérieurement par l'IFC.*

### **Partenariat**

Les équipes sont libres de trouver elles-mêmes des partenaires qui les parrainent.

L'École supérieure du bois à Nantes et la Cité de l'architecture et du patrimoine assisteront les lauréats pour la recherche de partenaires (industriels ou autres...) pouvant les aider dans la réalisation de leurs prototypes.

### **Avis de concours**

Le concours est annoncé par voie de presse, sur Internet et par l'intermédiaire des écoles concernées.

### **Annonce des résultats**

Les résultats seront rendus publics sur le site Internet du concours.

L'équipe lauréate et/ou sélectionnées seront avisées par l'IFC.

### **Restitution des projets**

Aucune restitution n'est prévue entre les deux phases du concours.

Seuls les projets présélectionnés pour la phase 2 (maquettes, panneaux, dossiers) seront remis à la disposition des candidats à une date qui leur sera indiquée ultérieurement.

La commission du concours se réserve la possibilité de conserver certains projets en vue d'expositions pendant une durée d'environ un an.

### **Acceptation du règlement**

Le fait de participer au concours implique l'acceptation de l'ensemble des termes du présent règlement.

Les candidats acceptent les règles des deux phases du concours et, s'ils sont lauréats, s'engagent à participer à l'intégralité du *workshop* (atelier d'étude de faisabilité et atelier de réalisation), aux dates prévisionnelles qui leur seront précisées en temps utile.

De plus, les candidats acceptent l'utilisation libre de droits de leurs projets pour toute promotion et communication relative à l'opération *Mini maousse 4* et une pleine collaboration avec la Cité de l'architecture & du patrimoine à Paris et l'IFC à Tunis pour en faciliter la promotion.

### **Propriété des projets**

Les équipes gardent la propriété intellectuelle de leurs créations.

Les projets peuvent faire l'objet, si les candidats le souhaitent, d'un dépôt destiné à les protéger.

La commission du concours suggère aux candidats de déposer leurs projets auprès d'un organisme assurant une protection juridique adaptée.

Le prototype réalisé sera la propriété des organisateurs (Cité de l'architecture & du patrimoine et École supérieure du bois à Nantes).

Les équipes seront libres d'exploiter leurs projets avec les entreprises et les organismes de leur choix, elles devront simplement en aviser la commission du concours.

Les organisateurs se réservent le droit d'exposition, de publication, et de diffusion des documents fournis par les candidats dans le respect de la loi en vigueur sur les droits d'auteurs.

### **Contact**

IFC

Céline Savoye

87, rue de la liberté, Tunis

71 105 232

[www.ifctunisie.org](http://www.ifctunisie.org)

Informations générales [www.minimaousse.citechailot.fr](http://www.minimaousse.citechailot.fr)